

EAU La protection des captages d'eau potable cristallise les tensions.

Mobiliser l'imagination collective pour les captages



500 captages ont été rendus "prioritaires" par le Grenelle de l'environnement.

Passer par l'imaginaire pour dessiner la protection de l'eau potable, c'est le pari d'un projet mené par l'Inra et piloté par le ministère de l'Écologie dans le cadre de l'action 21 du plan Écophyto 2018. La méthode développée est à l'essai sur trois aires d'alimentation de captages, à Évreux, Berck et Châteaudun. Son originalité : rassembler les acteurs d'un territoire et les laisser imaginer les futurs qui les intéressent pour cet espace. Chacun peut alors proposer ses objectifs et contraintes : par exemple, maintenir la surface en agriculture biologique sous un certain seuil sans modifier l'assolement actuel d'une culture, tout en réduisant l'indice de fréquence de traitement (IFT) du territoire.

Est-ce possible, et quels sont les effets de ces desiderata sur la production, l'économie ou l'environnement ? Les souhaits des acteurs sont intégrés dans un outil de modélisation préalablement paramétré par des experts locaux (chambres d'agriculture, instituts techniques, coopératives...) pour s'ajuster aux données spéci-

fiques au territoire. L'outil évalue alors les scénarios imaginés selon des critères agronomiques tels que le rendement, mais aussi économiques (charges, produits bruts, etc.), sociaux ou encore environnementaux. Pour ces derniers, il s'agit essentiellement d'indicateurs de pression sur l'environnement : IFT, bilans azotés, coûts et efficacités énergétiques...

Avantage de la méthode, "les acteurs peuvent se lâcher, dans les objectifs et contraintes qu'ils proposent de soumettre à la modélisation, car c'est virtuel, il n'y a pas d'engagement", a remarqué Laurence Guichard, chercheuse à l'Inra de Grignon. À l'issue de ce processus itératif, un ou plusieurs scénarios "préférés" sont dégagés, qui peuvent donner des pistes pour élaborer le programme d'action destiné à protéger le captage. Ces propositions peuvent notamment être relayées auprès du comité de pilotage officiel de l'aire d'alimentation du captage. Un guide sera édité d'ici à mai 2012 pour que la méthode se déploie à d'autres captages.